

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida

8 mars 1955.

823 /Just.

ASTRIDA



2524

Assignation civile
concernant Monsieur
VERMEULEN.-

Monsieur le Greffier du Tribunal de
Ière Instance du Ruanda-Urundi à
U S U M B U R A.-

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
en retour sous ce couvert l'original de l'assignation
civile concernant Monsieur VERMEULEN Albert me transmi-
se par votre n° 962/R.C. 5342 du 28 février 1955.

L'Huissier,
NYSENS J.

Territoire

4.3.55
916/jud.

Usumbura, le 28 Février 195 5.-

du

Ruanda-Urundi

Greffe du Tribunal de 1ère Instance

à signifier avant le 25-3-55

N° 962/R.C. 5342

Annexes :

N

OBJET

Assignation : civile

~~== Signification ==~~

S.A.d'ASSURANCE c/ VERMEULEN A

Transmis à Monsieur l'Huissier à A S T R I D A

d'assignation en original et copie, un exploit en le priant de bien

~~de signification~~

vouloir le signifier d'urgence au sieur VERMEULEN A
agent territorial résidant à Astrida

L'original sera renvoyé au greffe du Tribunal de 1ère Instance.

Le coût de l'exploit n'est pas à percevoir.

L'attention de Monsieur l'Huissier est attirée sur l'urgence que requiert cette formalité de procédure pour que soit respecté le délai légal :

Le Greffier, adjt, A. CATTEEUW, -

